

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de l'UNIL

### Jeudi 07 décembre 2023 à 16h15, Anthropole-salle 2024

#### Présidence :

Mme Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente du Conseil.

Direction :	07.12.23
M. Herman Frédéric, Recteur	
Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice	Absente
M. Frund Benoît, Vice-recteur	
Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice	
M. Rossier Jérôme, Vice-recteur	
M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur	
<b>Secrétariat général :</b>	
M. De Perrot Marc, Secrétaire général	Absent

Doyen-ne-s :	07.12.23
M. Burnand Léonard (Lettres)	
Mme Becci Irene (FTSR)	
Mme Le Feuvre Nicky (SSP)	
M. Linde Nicklas (FGSE)	
M. Martenet Vincent (FDCA)	
M. Pascual Manuel (FBM)	Excusé
Mme Schmid Mast Marianne (HEC)	

Corps Professoral-CP :	07.12.23
M. Baranzini Roberto (SSP)	
Mme Bielman Anne (Lettres)	
M. Denys Alban (FBM)	Excusé
M. Halawi Wissam (FTSR)	Excusé
M. Jaboyedoff Michel (FGSE)	Absent
Mme Kaufmann Laurence (SSP)	Excusée
M. Le Forestier Laurent (Lettres)	
M. Marewski Julian (HEC)	
M. Markarian Garen (HEC)	Absent
M. Millet Grégoire (FBM)	
Mme Morin Ariane (FDCA)	
M. Ruegg Jean (FGSE)	
M. St-Amour Pascal (HEC)	Excusé
M. Strauch Ingo (Lettres)	
M. Taroni Franco (FDCA)	Excusé
M. Trein Philipp (SSP)	
Mme Van de Waal Erica (FBM)	
M. Widmann Christian (FBM)	Absent

Corps Intermédiaire-CI:	07.12.23
Mme Bayens Mathilde (FGSE)	
Mme Belaid Houwayda (FBM)	
M. Boldi Marc-Olivier (HEC)	Absent
Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM)	Absente
M. Hort Lionel (FDCA)	
M. Perrenoud Marc (SSP)	
M. Tricou Josselin (FTSR)	
Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres)	

PAT :	07.12.23
Mme Amiguet Amelia (FBM)	
M. Fernandes Emmanuel (HEC)	
M. Gregoire Laurent (SSP)	Excusé
M. Reubi Olivier (FGSE)	
M. Spring David (Centre)	
Mme Ythier Mathilde (Centre)	

Corps Étudiant-e-s-CE :	07.12.23
BEM HAMMED Emir (HEC)	Absent
BOURG Bertille (FBM)	Absente
CASOT Paloma (FTSR)	
LE FORT PAREDES Richard (SSP)	
MEYSTRE Aurélien (FDCA)	Excusé
NUSSBAUMER Alix (HEC)	
PETRONIO Alfio (SSP)	Excusé
PIAGET Victoria (Lettres)	Absente
PROST Marco (Lettres)	
RICHARD James (FDCA)	Absent
TRIPONEZ Robin (FBM)	
VACANT (FGSE)	

## 1. Accueil et bienvenue

26 personnes sont présentes ; le quorum étant à 23, la séance est ouverte.

Mme la Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Elle remercie Mme Bielman, Présidente sortante, pour son travail des deux dernières années, ainsi que le Bureau.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la nouvelle étudiante élue, Mme Victoria Piaget, de la faculté des Lettres.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente annonce les modifications de l'ordre du jour : un léger changement dans l'ordre des points à traiter ainsi que le dépôt de deux nouvelles interpellations (A. Morin et A. Bielman).

L'ordre du jour modifié ne suscitant pas de remarques, le vote est ouvert.

**L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 3. Procès-verbal de la séance du 28.09.2023

Mme la Présidente présente les modifications demandées par Mme Ythier sur les pages 5 et 6 du procès-verbal envoyé.

Page 5 du PV : Communications de la direction : En effet, il est noté page 5 : « Mme Ythier, rappelant la place importante des sciences et de leur valorisation dans le monde culturel, trouve étonnant qu'un remplacement de la Vice-rectrice sortante ne soit pas prévu pour assumer les charges de son dicastère. » Je vous serais reconnaissante si vous pouviez modifier par quelque chose du type : « Mme Ythier rappelle que la création d'un dicastère consacré entièrement et largement à la communication scientifique était une nouveauté qui figurait parmi les propositions fortes du futur recteur en 2020 au point de le concrétiser dans le plan d'intention de la direction comme l'un des 6 enjeux majeurs. Mme Ythier trouve étonnant que le poste de Mme la vice-rectrice sortante ne soit pas remplacé afin que ces enjeux soient mis en avant.

Page 6 du PV : Réponse Recteur sur l'intervention de Mme Ythier relative au service médiation et culture scientifique : D'autre part, il est mentionné dans le paragraphe suivant qui concerne la réponse du Recteur que : « le service Unicom a connu une forte augmentation » mais il s'agit là du Service Culture et Médiation scientifique (SCMS).

Enfin, un peu plus loin : « M. le Recteur confirme son soutien ainsi que celui de toute la Direction à ce service. Le choix de prendre sous sa responsabilité le service Unicom reflète aussi sa volonté de continuer à mettre en avant la culture scientifique. » Pourriez-vous modifier pour : « M. le Recteur confirme son soutien ainsi que celui de toute la Direction à ce service. Il a en effet été accepté une forte augmentation budgétaire pour de nouveaux engagements. Le choix de prendre sous sa propre responsabilité le service Unicom reflète aussi sa volonté de continuer à mettre en avant la culture scientifique. »

Mme Ythier souhaiterait que soient reportées dans le PV les réponses exactes données par M. le Recteur le jour de la séance.

**Une réécoute de l'enregistrement de la séance sera faite pour clarification par Mme la Présidente.**

Monsieur le vice-recteur Zanetti relève une erreur en p. 9 du PV, concernant la modification de l'art. 24 RGE. Il est dit « les enseignants ont la compétence de décider si une dérogation est nécessaire ». Or, c'est au niveau des Décanats que se situe cette compétence.

Mme la Présidente remercie M. Zanetti pour ces précisions qui seront portées sur le PV de la séance du 28 septembre.

Mme la Présidente soumet au vote à main levée : le procès-verbal avec les modifications annoncées est accepté.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil du 28 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications annoncées par M. Zanetti et Mme Ythier par voie de circulation.**

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôture le point et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 4. Communications du Bureau

Mme la Présidente présente les communications du Bureau du Conseil :

- M. Laurent Le Forestier est nommé secrétaire du Conseil par le Bureau.
- Elle rappelle l'importance de parler avec un micro lors de prise de parole : cela permet de procéder à l'enregistrement, qui peut être utile pour la rédaction du PV. L'enregistrement est détruit après validation du procès-verbal de la séance.
- Mme la Présidente profite de l'arrivée des nouveaux membres du corps étudiant pour rappeler que toutes les voix sont légitimes et nécessaires et que tous les points de vue sont précieux (quels que soient les corps dont ils émanent), qu'ils portent sur des questions pédagogiques, administratives, juridiques, économiques, humaines ou autres. Mme la Présidente rappelle également la décision du Conseil relative à la limitation du temps de prise de parole à 3 min et souligne que cela ne signifie pas qu'il faille utiliser les 3 minutes : il est absolument possible de s'exprimer moins longtemps. Elle invite les membres du Conseil à prendre connaissance du règlement interne du Conseil qui indique les détails relatifs à son fonctionnement, dans le but de faciliter les prises de parole.
- Mme la Présidente rappelle ensuite l'importance d'annoncer les éventuelles absences afin de pouvoir respecter le Quorum du Conseil fixé à 23 membres : sans le quorum, le Conseil ne peut pas siéger. Elle indique également que le Bureau tâchera de placer au début de l'ordre du jour les points à voter afin d'éviter la suspension, en cas de départs trop nombreux avant la fin de la séance.
- La soirée annuelle du Conseil est fixée au 22 février 2024. La séance du Conseil sera suivie d'un apéritif dînatoire : le lieu sera précisé ultérieurement. Mme la Présidente communique les noms des officiels qui seront invités (notamment les syndicats des communes en lien avec le campus de l'UNIL).
- Une séance extraordinaire et informelle sera organisée en collaboration avec l'Assemblée de la Transition (AT) le 1<sup>er</sup> février 2024 à Geopolis, d'une durée d'une heure trente. Les informations détaillées seront communiquées ultérieurement et une demande d'inscription sous formulaire sera envoyée mi-janvier en vue de l'organisation des ateliers qui seront animés par l'AT sous la responsabilité de M. Frund, vice-recteur.

Les communications du Bureau n'appelant pas de commentaires, **Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

#### 5. Élections

Mme la Présidente rappelle le processus d'élection des prochains membres à élire lors de la séance.

##### 5.1 Élection pour l'année de 2 scrutateur.trice.s et 2 suppléant.e.s

Mme la Présidente rappelle l'utilité et l'importance de ces fonctions. Elle appelle à candidatures pour l'année de deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

Le vote est ouvert.

**Sont élu.e.s à l'unanimité par vote à main levée pour l'année 2023-2024 :**

- Mme Mathilde Ythier PAT, scrutatrice
- Mme Paloma Casot, étudiante FTSR, scrutatrice
- M. David Spring, PAT, scrutateur suppléant

##### 5.2 Élection du membre du Bureau manquant pour l'année 2023-2024 :

Mme la Présidente appelle à une candidature pour un membre du bureau manquant à la composition du bureau.

Le vote est ouvert.

**Est élue à l'unanimité par vote à main levée Mme Amélia Amiguet, PAT, membre du Bureau du Conseil pour 2023-2024.**

##### 5.3 Élection pour 2023-2025 de 2 membres du Corps étudiant pour la Commission des Finances et Gestion

Mme la Présidente appelle à deux candidatures.

Le vote est ouvert.

**Sont élu.e.s à l'unanimité par vote à main levée pour la commission des Finances et Gestion pour 2023-2025 :**

- Mme Paloma CASOT, FTSR
- M. Alix NUSSBAUMER, HEC

#### **5.4 Élection pour 2023-2025 d'un membre du Corps étudiant pour la Commission législative**

Mme la Présidente appelle à une candidature pour la commission législative.

**Le vote est ouvert.**

**Est élu à l'unanimité par vote à main levée à la commission législative pour 2023-2025 :**

- M. Richard LE FORT PAREDES, SSP

#### **5.5 Élection pour 2023-2025 du Conseil de discipline de l'UNIL**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Morin pour une brève présentation des missions du Conseil de discipline de l'université.

Mme Casot fait remarquer que, parmi les candidatures du corps étudiant, M. Cerqueira B.Netto n'est pas éligible parce qu'étant assistant : sa candidature ne sera donc pas prise en compte.

Mme la Présidente annonce que les membres actuels siégeant au Conseil de discipline de l'UNIL et souhaitant maintenir leurs candidatures sont élus d'office. Il reste à élire un membre et deux suppléants appartenant au corps étudiant.

Mme la Présidente annonce les noms des candidat.e.s à élire : ils doivent être notés sur le bulletin de vote distribué par les scrutateurs.

Les résultats sont communiqués par les scrutateurs et annoncés à l'assemblée par Mme la Présidente.

**Est élue membre étudiant au Conseil de discipline pour 2023-2025 :**

- Mme Cécilia TORRES, FBM, par 20 voix

**Sont élu.e.s membres suppléants au Conseil de discipline pour 2023-2025 :**

- Mme Anaïs GAESCHLIN, FDCA, par 15 voix
- M. Luc Lagrace NWANMEKANG BELINGA, FBM, par 10 voix

**Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

### **6. Budget révisé 2024**

Mme la Présidente donne la parole à M. le Recteur qui présente le budget révisé 2024.

M. le Recteur commence en rappelant qu'une séance a réuni la Direction et la Commission de Finances et Gestion au sujet du Budget révisé 2024. Il demande si la Commission souhaite faire une introduction.

M. Baranzini, membre de la Commission des Finances et Gestion, remercie la Direction pour sa bonne collaboration. Il indique que, lors de la séance d'échange, la Direction a répondu aux questions de manière transparente. La Commission est satisfaite de ces réponses et de ce budget, positif dans son ensemble.

M. le Recteur présente le Budget 2024 révisé : un résumé par faculté et services permet une meilleure visibilité des révisions apportées entre 2023 et 2024. Il montre également l'évolution du budget sur les dix années précédentes et la comparaison avec les autres institutions de la région.

M. le Recteur rappelle les quatre principales provenances des sources de financements à savoir :

- ⇒ les subventions LEHE basées sur les règles qui intègrent le succès de l'institution pour lever des fonds auprès du FNS, le nombre d'étudiant.e.s ainsi que le nombre d'étudiant.e.s étrangers,
- ⇒ les subventions via l'accord intercantonal, liées aux étudiant.e.s qui viennent des autres cantons,
- ⇒ les subventions du Canton de Vaud,
- ⇒ les autres sources de financement comme les overheads du FNS, les rendements de la GBUV, les taxes d'inscriptions

L'ensemble de ces subventions est intégré dans le budget structurel.

Lors de cette présentation, M. le Recteur parle principalement des modifications entre le budget présenté en juin et celui révisé en tenant compte des subventions accordées finalement par le Canton de Vaud, sous réserve de l'acceptation finale au Grand Conseil du Budget de l'État qui aura lieu avant fin décembre.

M. le Recteur annonce que le budget, lors de ces dix dernières années, a augmenté de près de 2% par rapport à l'inflation. Étant donné que l'institution se trouve dans une période de stabilité, l'augmentation du budget permet de rattraper certains retards.

Le budget révisé de l'UNIL bénéficie du soutien continu de l'État de Vaud, avec une augmentation des subventions cantonales de l'ordre de CHF 9,65 M sur les CHF 23 M demandés.

L'ensemble des subventions permet une augmentation totale des produits de CHF 14, 882 M.

Cependant, les charges imprévues en 2023 consécutives à l'augmentation du prix de l'électricité et à l'indexation des salaires sont de l'ordre de CHF 5,8 M et CHF 6,2 M. M. le Recteur rappelle que la Direction avait fait le choix l'année précédente de maintenir le budget validé par le Conseil de l'UNIL et d'absorber ces charges par le FRI. En revanche, cette année, un ajustement est effectué sur le budget afin de réduire le risque de prélèvement sur le FRI.

Pour le budget global de l'UNIL, l'ensemble des charges en 2024 est de l'ordre de CHF 583 M, alors qu'il était de CHF 573 M en 2023, ce qui représente une variation des charges supplémentaires entre 2023 et 2024 de l'ordre de près de CHF 10 M. Cependant, la différence entre les produits et les charges est de l'ordre de CHF 5 M.

M. le Recteur présente et commente l'annexe au budget révisé mis à disposition des membres du CUNIL.

M. le Recteur informe que le soutien aux salaires au sein de l'institution est maintenu avec un soutien des charges excédentaires. Cependant, le soutien aux projets stratégiques ne l'est pas.

M. le Recteur insiste sur le fait que, dans l'ensemble, le budget de l'UNIL bénéficie d'un bon soutien cantonal au regard des autres institutions de l'État.

Pour ce qui concerne le budget révisé 2024 par faculté, M. le Recteur note une évolution et augmentation des budgets par faculté et par service. Le montant alloué aux facultés et aux services est supérieur de CHF 13 M, grâce au transfert de la réserve des investissements conjoncturels de la Direction aux facultés et aux services afin de couvrir l'augmentation des postes supplémentaires créés en fonction des demandes.

M. le Recteur rappelle que le budget présenté en juin au Conseil de l'UNIL est adopté sous réserve de l'acceptation des subventions, et se trouve présenté ce jour devant le CUNIL sous une forme révisée en tenant compte de ces acceptations.

M. le Recteur présente un graphique montrant l'augmentation constante du budget de l'UNIL de 2014 à 2024 et le fait que la courbe de croissance du nombre d'étudiant.e.s au cours des années suit la croissance du budget de 2015 à 2023. Une projection jusqu'en 2027 présente une stabilité avec une augmentation continue des étudiant.e.s.

M. le Recteur termine sa présentation et ouvre la discussion.

Mme Bielman demande des explications au refus de l'État de Vaud d'accorder les subventions demandées pour le Plan stratégique.

M. le Recteur ne connaît pas les raisons exactes et livre donc son interprétation personnelle de ce refus. Il pense que l'État de Vaud a privilégié le soutien au budget et par conséquent le soutien des salaires tout en restant sur le même paquet financier accordé aux autres institutions.

Mme Morin remercie M. le Recteur pour ces explications et se permet une remarque puis une question.

- Le budget est passé en première lecture au Grand Conseil vaudois alors que le plan stratégique ne sera soumis que début 2024. Cependant, le quotidien *le Temps* a publié un article intitulé « À l'Université de Lausanne, un avenir végane » qui fait référence aux 22 objectifs de l'Assemblée de la Transition (notamment sur la question des menus des cafétérias) et qui a suscité une vive réaction de certains politiciens, dont une députée au Grand Conseil. Le timing choisi par la Direction pour cette communication sur les 22 objectifs de l'AT a malheureusement coïncidé avec le moment du vote sur le budget de l'UNIL et quelques semaines avant que le GC se prononce sur le Plan stratégique. Mme Morin se demande s'il ne serait pas opportun d'adopter une certaine sobriété communicationnelle afin d'éviter des répercussions sur le budget et donc sa possible diminution.

- Le Canton va couvrir l'indexation des salaires et alloue des montants pour sa politique salariale. Sur le texte du Conseil d'État soumis au GC, il est mentionné que l'UNIL et la HEP obtiennent la somme couvrant la diminution des subventions des autres cantons.

Le Canton n'alloue aucune subvention au Plan stratégique de l'UNIL, alors que la Direction explique que les objectifs du Plan stratégique sont importants et ambitieux, et notamment pour la transition écologique : ceci amène naturellement quelques interrogations à cet égard.

Si on regarde dans les détails, on constate que le Conseil d'État alloue à la HEP plus de CHF 2M de financement additionnel pour sa nouvelle formation Bachelor secondaire 1 à 4 disciplines, qui va concurrencer des formations données à l'UNIL par la Faculté des Lettres.

Dès lors, comment la Direction explique-t-elle cette différence de traitement entre l'Université de Lausanne et la HEP ?

Mme Morin remercie par avance la Direction pour sa réponse.

M. le Recteur prend acte que l'allocation des subventions au Plan stratégique de l'UNIL n'a pas été retenue. Cependant, il salue le soutien du Canton à notre institution.

M. le Recteur laisse la parole à M. Zanetti, afin de répondre sur la question relative aux formations concurrentes entre la HEP et l'UNIL.

M. Zanetti précise que les nouvelles formations de la HEP sont issues du mandat attribué par le Conseil d'État à la HEP, ce qui justifie à son sens son financement.

M. le Recteur remercie tous les membres des services financiers, les Décanats, ainsi que toutes les personnes qui ont aidé à ce travail conséquent et important sur le Budget . Il ajoute que la Direction a également répondu à des questions lors d'échanges avec le Bureau, et avec la FAE, à titre d'exemple.

**Mme la Présidente clôt ce point et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

## **7. Communications de la Direction**

Mme la Présidente redonne la parole à M. le Recteur qui présente les communications de la Direction.

### **▪ Rapports de la Cour des Comptes :**

Un premier rapport de la Cour des Comptes publié dernièrement concerne le transfert de CHF 125 M de l'UNIL au CHUV via la FBM. Il est rappelé qu'une partie du financement du CHUV vient de la DGES et une autre partie de l'UNIL. Le rapport émet 26 recommandations dont 11 pour l'UNIL, qui sont toutes acceptées par la Direction.

Le Conseil d'État donnera un mandat à l'UNIL et au CHUV afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations qui permettront une transparence et une meilleure visibilité du transfert de ces financements. La mise en œuvre sera effectuée lors des trois à cinq prochaines années.

Un des objectifs est donc d'avoir une meilleure comptabilité analytique permettant une visibilité sur l'utilisation des ressources financières transférées d'une institution à une autre.

Un deuxième objectif important est de revoir le système de gouvernance à la FBM, à cause d'un problème de conflit d'intérêts compte tenu du fait que le Doyen de la FBM est également membre du Comité de Direction du CHUV. Une réforme du Décanat est en cours d'organisation avec un plan d'élaboration visant un changement du Doyen de la FBM pour l'été prochain.

Un deuxième audit de la Cour des Comptes est confidentiel à ce jour, étant donné que les magistrats n'ont pas terminé leurs travaux. Cet audit concerne les procédures d'achats, des enquêtes administratives, les processus de recrutements, la position des services centraux au sein de l'institution. Un rapport sera établi et communiqué à l'issue des travaux de la Cour des Comptes.

M. le Recteur précise que les deux audits sont indépendants l'un de l'autre.

Cette communication ne suscitant pas de questions, M. le Recteur passe au point suivant.

### **▪ Mme Marendaz, députée au Grand Conseil vaudois, a interpellé le Conseil d'État sur la décision de l'UNIL de refuser la tenue d'un match de foot en soutien aux Palestiniens de Gaza, à but humanitaire.**

En réponse, la Direction déclare qu'elle n'a aucunement souhaité empêcher la tenue d'actions à but caritatif. Elle n'a aucune opposition à l'égard de l'engagement humanitaire des étudiant.e.s. L'interpellation indique que la

Direction a refusé pour des raisons dites politiques, mais la Direction précise que ce n'est pas le cas. Toutefois, elle admet que lors de l'organisation de ce match de foot, des échanges avec les services administratifs ont eu lieu le 17 octobre et ont mené à une certaine confusion. Mais, à ce stade, la Direction de l'UNIL n'était pas informée de cette organisation. Le 19 octobre, la Direction a pris connaissance publiquement de cet événement. Le processus d'organisation d'un tel événement nécessitait de compléter un formulaire ad hoc et que l'association organisatrice soit reconnue par l'UNIL, ce qui n'est pas le cas pour cette association. Sur la base de ces deux raisons, l'organisation du match de foot ne pouvait être acceptée.

Par la suite, l'invitation adressée par la Direction aux organisateurs de ce match afin d'en discuter est restée sans suite. La Direction regrette cette issue.

La Direction tient à préciser que le motif politique invoqué est incorrect étant donné que d'autres événements en lien avec l'actualité politique ont eu lieu sur le Campus. Dans certains cas, le Secrétariat général a participé à trouver des personnes qui peuvent apporter une caution scientifique et permis à l'organisation des événements d'aboutir.

Le groupe Lausanne-Palestine a interpellé la Direction sur ce match de foot ainsi que sur la visite des Présidents Macron et Berset et a informé la Direction par mail de la diffusion d'une pétition en ligne. À l'issue d'une rencontre organisée avec le groupe, représenté par huit étudiant.e.s et un doctorant, l'échange positif a amené le comité à retirer sa pétition.

Depuis, le Secrétariat général a maintenu un contact avec certain.e.s étudiant.e.s de ce groupe qui ont la volonté d'organiser d'autres événements, de nature plus « intellectuelle », au sujet de ces conflits.

Mme Morin indique que la Directive 5.1, art. 3.e sur l'utilisation des infrastructures dans un but non lucratif stipule que des associations universitaires peuvent avoir accès à ces infrastructures (art.16 LUL). Elle rappelle l'exemple d'un match de football en soutien aux victimes du séisme survenu au Maroc qui a bien eu lieu sur le Campus. Elle fait remarquer que le but de l'organisation de ce match était de récolter des fonds à verser à la Croix Rouge, ONG internationale, ainsi qu'à Médecins sans frontières, en soutien des victimes en Palestine. Mme Morin demande à la Direction de préciser les critères utilisés pour justifier le refus.

M. le Recteur précise que le motif invoqué par la Direction n'a jamais été politique, comme indiqué dans l'interpellation au Grand Conseil, et qu'elle n'a en fait jamais refusé l'organisation de cet événement. Une demande de rencontre afin de pouvoir organiser dans les meilleures conditions l'événement n'a pas abouti, si bien que l'autorisation n'a pu être donnée officiellement. Toutefois, M. le Recteur reconnaît qu'il s'agit là d'une erreur de communication entre le Service des sports et les responsables de l'organisation de ce match de foot.

M. Rossier, Vice-Recteur, précise que pour organiser une manifestation similaire, un formulaire complété est requis et que la procédure à suivre nécessite plusieurs semaines, ce qui n'a pas été le cas pour ce match de foot. La raison est purement formelle, étant donné que le délai prévu par les organisateurs ne permettait pas de traiter cette demande en respectant le cadre administratif. Revenant sur le match en soutien aux victimes du séisme au Maroc, M. Rossier ajoute que son organisation s'est faite à l'insu du Service des sports.

Mme Morin remercie la Direction pour ces explications.

Mme Belaid prend ensuite la parole pour dire que des étudiant.e.s se sont exprimé.e.s auprès d'elle, après leur réunion avec la Direction à ce sujet. Les étudiant.e.s considèrent que la Direction a bien entendu leur voix. Mme Belaid ajoute que la pétition semble avoir été mise en ligne par les étudiant.e.s à la suite de l'absence de réponse à leur e-mail relatif à ce match de foot, adressé au Secrétaire général. La clarification de la Direction lors de l'échange a abouti au retrait de la pétition.

M. le Recteur remercie Mme Belaid d'avoir évoqué ce point. Il ajoute que, malheureusement, le Secrétaire général était en vacances la semaine de l'envoi de ces mails, ce qui explique cette absence de réponse.

Mme Belaid remercie M. le Recteur pour ce complément.

La parole n'est plus demandée sur ce point : M. le Recteur passe à la communication suivante.

▪ **Visite des Présidents Macron et Berset sur le Campus :**

L'Université de Lausanne a répondu à une demande de la DFAE datant du 6 octobre 2023 via un appel téléphonique de l'Ambassadeur qui s'occupe des visites d'État pour la Confédération. M. l'Ambassadeur a expliqué à M. le Recteur qu'une visite d'État du Président Macron était prévue, que le thème de la visite portait sur l'Europe et qu'il avait le souhait de visiter les archives de Jean Monnet qui sont conservées sur le Campus.



M. le Recteur a répondu favorablement à cette idée, d'autant que l'événement avait pour thème l'Europe, question importante dans le contexte de l'exclusion de la Suisse des programmes de recherches.

Par la suite, le 23 octobre, les autorités suisses ont visité plusieurs salles du Campus, et des échanges ont eu lieu entre les autorités et les services de l'UNIL sur la sécurité et la faisabilité de l'événement.

Le 1<sup>er</sup> novembre, la Direction a reçu confirmation que l'événement serait organisé sur le Campus de l'UNIL, à l'Amphimax, le 16 novembre. L'organisation nécessitant un important protocole de sécurité et exigeant un contrôle de tous les participants, il a été convenu de transmettre leurs noms pour un deuxième contrôle par les autorités de sécurité compétentes.

La Direction et son staff étaient en discussions intenses dans un délai court avec le protocole suisse et le protocole français. La Sécurité de l'UNIL devait discuter avec FEDPOL, la Police cantonale ainsi qu'avec la sécurité de l'Élysée.

Étant donné que l'événement à organiser avait pour but un échange avec les étudiant.e.s, un mail d'invitation a été adressé en premier lieu aux étudiant.e.s. Le quota d'invitations a été très rapidement atteint.

Le 2 novembre, un autre mail d'invitation a été envoyé au personnel de l'UNIL : de nouveau, toutes les places ont été réservées très vite.

Le 3 novembre, des délégations responsables du protocole suisse et du protocole français sont venues sur le site.

Les membres de la Direction ont mené un travail conséquent avec l'équipe d'Unisep, Unicom, Unibat et du Secrétariat général, jour et nuit : M. le Recteur les remercie.

Le Président Macron a salué la qualité des débats avec les étudiant.e.s lors de l'événement. Cependant, le Président Berset aurait souhaité des questions plus frontales. M. le Recteur précise qu'aucun contrôle préalable n'a été effectué sur les questions et remercie les étudiant.e.s pour la diversité des questions posées lors de cette rencontre.

Il précise que, lors de cet événement, la sécurité n'a pas été assurée par l'UNIL. Toutefois, Unisep est salué pour le travail important afin de trouver des solutions.

Pour clore, un échange de la Direction avec l'AFAE a relevé une frustration lors des débats, étant donné que certaines réponses ont été jugées assez longues. Une réflexion sera menée au sein de la Direction visant à une amélioration lors d'éventuels événements comparables.

Lors de la discussion qui s'ensuit, Mme Casot demande si, bien que la sécurité ait été gérée par des entités externes, l'UNIL ne pouvait pas avoir une place dans l'organisation du dispositif de sécurité, afin notamment d'éviter que des étudiant.e.s soient blessé.e.s.

M. le Recteur indique que l'UNIL était bel est bien impliquée sans avoir la responsabilité de la sécurité lors de cet événement. Cependant, il n'est pas de sa compétence de répondre précisément à cette question et passe la parole à M. Frund, Vice-recteur.

M. Frund explique que des discussions sont toujours possibles avec le corps de police qui a la responsabilité de la sécurité lors d'une visite d'État, que l'événement ait lieu à l'UNIL ou ailleurs. Un incident violent a bien eu lieu, provoqué par des personnes voulant dépasser les limites fixées par le corps de police. Une rencontre entre des représentants de la police et les étudiant.e.s qui le souhaitent est envisagée, afin d'engager une discussion autour de ce qui s'est passé lors de cet événement.

Mme la Présidente passe la parole aux membres du Conseil.

Mme Bielman explique qu'elle aurait souhaité que l'envoi de la première invitation adressée uniquement aux étudiant.e.s soit en fait effectué à l'ensemble de la communauté universitaire tout en indiquant que les places étaient réservées aux étudiant.e.s : le fait d'apprendre la nouvelle par les étudiant.e.s a pu donner l'impression aux enseignant.e.s qu'ils n'appartiennent pas à la même communauté universitaire. Mme Bielman regrette fortement la communication faite sur cet événement.

M. le Recteur regrette cette incompréhension et explique que certaines contraintes ont déterminé cette manière de communiquer. La Direction était en attente de confirmation du nombre d'étudiants de l'EPFL afin de pouvoir compter le nombre de places encore disponibles pour les corps autres que le corps étudiant. De plus, la Direction n'avait pas encore connaissance de la taille de la délégation qui participerait à l'événement. À ce stade, il était donc impossible de savoir si l'invitation pourrait être ouverte à d'autres corps.



Mme Bielman pense néanmoins que l'invitation aurait pu être envoyée à toute la communauté tout en précisant que les places étaient ouvertes prioritairement aux étudiant.e.s et que des places restantes pouvaient s'ouvrir plus tard à d'autres corps. Une communication claire aurait été la bienvenue.

M. le Recteur entend les remarques de Mme Bielman et présente ses excuses.

Mme Morin rejoint Mme Bielman sur ses remarques et considère qu'une révision du mode de communication de la Direction serait opportune. Elle ajoute qu'en plus de l'interpellation de Mme Marendaz, une autre interpellation de Mme Misiego, députée EP, a été déposée au Grand Conseil, intitulée « Gazage et violences de la police sur le Campus lors de la visite de Macron ». On peut en effet se demander quels étaient le rôle et la responsabilité précis de l'Université lors de cet événement. De fait, les réponses données ce soir par la Direction seront-elles rapportées au Conseil d'État, à transmettre au Grand Conseil ?

M. le Recteur répond que la Direction n'a pas été consultée à ce jour au sujet de questions relatives à cette deuxième interpellation.

M. Perrenoud intervient ensuite en tant que membre du Corps intermédiaire au sein de la faculté SSP et membre du Syndicat du Service public, en lisant le texte joint au Procès-verbal de la séance.

M. le Recteur ne fait pas de commentaire.

M. Prost demande si M. Frund a reconnu et assisté certain.e.s étudiant.e.s gazé.e.s par la police. Les identités des personnes retenues ont-elles été dévoilées et qu'en a-t-il été des conditions de leur retenue ?

M. Frund répond qu'il a bel et bien reconnu certain.e.s étudiant.e.s, cependant, aucun nom n'a été transmis par la police à la Direction.

M. Prost demande si M. Frund est intervenu pour leur libération à la fin de l'événement et ce qui s'est passé durant les débats lors de la retenue de ce groupe.

M. Frund précise que son arrivée est survenue après les moments les plus violents. En raison de la visite des Présidents à la fondation J. Monnet avant de se rendre à l'Amphimax, des policiers en nombre important étaient présents de ce côté du Campus. Apparemment, les policiers ont indiqué aux manifestant.e.s de se diriger du côté du Synathlon et de l'ISDC, en vain. Les manifestant.e.s ont voulu dépasser la police, qui les a retenu.e.s. M. Frund a essayé de discuter avec la police afin de faire libérer certaines personnes, notamment celles encerclées un peu par hasard au moment de leur passage. À la suite des discussions et négociations, M. Frund a réussi à obtenir que les personnes retenues aient à boire, puissent être soignées et puissent aller aux toilettes.

Mme Michalik, Vice-rectrice, qui a accompagnée M. Frund lors de sa deuxième visite aux manifestant.e.s, confirme les dires de M. Frund. Elle indique que des discussions étaient engagées entre les manifestant.e.s et les policiers. Cependant, les consignes de sécurité étaient très claires et les policiers n'ont pas laissé passer les personnes, y compris celles retenues dans un Auditoire et qui ont dû attendre le départ des Présidents avant de pouvoir quitter l'Auditoire.

M. Prost indique à la Direction que, si besoin, des témoignages supplémentaires sont possibles de la part des personnes présentes à l'internef HEC qui ont assisté à une partie de l'altercation entre des étudiant.e.s et les policiers depuis les fenêtres de leurs salles de cours.

**La parole n'étant plus demandée, M. le Recteur passe à la communication suivante de la Direction.**

▪ **Comité stratégique « Advisory Board »**

M. le Recteur informe sur des échanges au sujet d'un Advisory-Board non décisionnel, permettant d'avoir un feedback et une perception externe sur les activités essentielles de l'institution tout en ayant un lien avec l'Université. Il réunit certaines personnes diplômées de l'Université, d'autres ayant une expérience de plans stratégiques assez similaire. Ce comité permettra d'avoir une vision externe sur les axes prioritaires de développement, s'inspirant de modèles similaires au sein d'autres institutions telles que la HES-SO, UNIGE, EPFL, EPFZ et le CHUV, qui ont toutes des comités stratégiques, dont l'existence peut être imposée par la loi. La Direction de l'UNIL vise à avoir une gouvernance moderne et interactive. Elle prévoit des séances avec ce groupe, deux à quatre fois par année.

**Cette information ne suscitant pas de questions, M. le Recteur passe à la communication suivante.**

▪ **La LUL :**

M. le Recteur communique au sujet de l'initiation d'un travail sur la LUL, suite à des échanges avec la DGES (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur), dans le cadre du traitement de certains dossiers. En effet, certains articles de la LUL sont obsolètes ou ne répondent plus aux besoins de fonctionnement de notre université. Un travail visant à moderniser cette loi est donc nécessaire.

Ce travail étant de la compétence du politique, la DGES aura la charge de ce dossier en coordination avec l'UNIL. Il a été convenu d'une première phase d'évaluation des besoins en modifications, débutée en octobre et novembre.

La Direction a confié au Secrétariat général la réalisation d'une consultation auprès des dicastères visant à parcourir la LUL, pointer et détecter les modifications nécessaires dans chacun de ces domaines : « principes et valeurs, l'organisation de l'université, les relations avec les autorités politiques, les ressources, relations partenaires structurelles comme le CHUV, Unisanté et les écoles, bien évidemment, la formation, la recherche, l'UNIL en tant employeur et la communauté ».

Une première compilation est en cours et, en parallèle, la DGES effectue un travail visant à lister les points et articles à modifier. À l'issue de ces travaux, ces deux versions seront comparées en vue d'une synthèse.

Dans une deuxième phase, le Conseil de l'UNIL sera appelé à faire le même exercice, à se positionner ou faire des propositions de modifications qui seront soumises par la suite à la DGES en respectant la voie habituelle requise.

M. le Recteur présente un tableau résumant les démarches à suivre en trois colonnes, la première reprend la LUL actuelle, la deuxième, les modifications, et la troisième présente les suggestions de nouvelles mesures ou de suppression de certains points ou articles.

Mme Bielman rappelle qu'en tant qu'ancienne Présidente de l'UNIL, elle a souvent été amenée à souhaiter des modifications et/ou des mises à jour de la LUL, dans le cadre de discussions avec les anciens Présidents de la Commission Législative ainsi que la Présidente actuelle de la Commission Législative. Cela lui semble donc une excellente proposition. Toutefois, elle demande aux membres de la Commission législative actuelle si, selon eux, cette consultation doit être menée par la Commission, ou bien par l'ensemble du Conseil.

M. le Recteur indique qu'il laisse le soin au Conseil d'organiser le traitement de ce dossier.

Mme Morin intervient en tant que Présidente de la commission législative et précise que, sur la base du document à trois colonnes que la Direction présentera au Conseil et avec la transmission des documents nécessaires assez à l'avance, le Conseil pourra donner mandat formellement à la Commission législative pour traiter ce dossier, laquelle présentera un rapport à l'issue de ses travaux. Une séance extraordinaire sera probablement nécessaire.

Mme Morin ajoute qu'il faudrait envisager le calendrier de traitement avec prudence, car, dans le programme législatif actuel du Conseil d'État fixé jusqu'en 2027, il n'est pas prévu de traiter de la LUL. De surcroît, des réflexions similaires sont en cours à l'Université de Genève et à l'Université de Neuchâtel : le Conseil d'État vaudois devra probablement attendre leurs résultats.

Elle demande également au Bureau du Conseil de prévoir des séances supplémentaires afin de pouvoir traiter ces dossiers, en rappelant toutefois qu'au printemps prochain s'ouvre le gros dossier du renouvellement de la Direction. Mme Morin rappelle donc la nécessité d'amener ce dossier suffisamment tôt devant le Conseil.

Mme la Présidente prend note des remarques de Mme Morin, indiquant qu'une intervention de l'ensemble du Conseil est nécessaire, afin de discuter et de faire remonter les points importants à la Commission législative.

M. Recteur note que les changements souhaités seront remontés au Conseil d'État qui devra statuer sur ces demandes de modifications.

M. Zanetti, vice-recteur, ajoute que le Conseil d'État rejoint cette nécessité de faire évoluer la LUL, notamment dans le cadre du concours de promotion en 2<sup>ème</sup> année de Bachelor en Médecine. Un arrêté annuel du Conseil d'État est signé depuis trois années successives. Sa pérennisation par une révision de la LUL serait salutaire.

Il est demandé si les consultations annoncées concernent également les facultés qui ont des observations à remonter sur des points qu'ils rencontrent au quotidien.

M. le Recteur répond par l'affirmative en précisant que cela semble essentiel.

**La parole n'étant plus demandée, M. le Recteur passe la parole à Mme Michalik pour la communication suivante.**

▪ **Comité de suivi AIDE-UNIL :**

Mme Michalik rappelle que ce Comité de suivi est un comité représentatif ayant pour rôle de veiller au bon fonctionnement du dispositif AIDE-UNIL, de le faire progresser et de faire des recommandations à la Direction. Il s'est réuni une première fois le 31 octobre en présence des vice-recteurs, M. Rossier et Mme Michalik, au titre d'invités. Elle rappelle que tous les détails relatifs à la composition de ce comité sont disponibles sur le site AIDE-UNIL.

Cette première rencontre a traité de la manière avec laquelle le Comité allait s'organiser, le format du rapport annuel qu'il compte rendre ainsi que la fréquence de ces réunions.

Le premier rapport sera établi au terme de la première année de fonctionnement du dispositif, lancé en mars 2023, et rendu probablement en juin 2024 à la Direction.

Mme Ythier revient sur sa précédente demande au sujet de représentant.e.s des services centraux au sein du Comité, constatant que ce n'est toujours pas le cas.

Mme Michalik remercie Mme Ythier en indiquant que la question n'a pas été oubliée. Toutefois, cela n'a pas pu être traité lors de cette première rencontre. Elle ajoute que ce point a été ajouté tardivement à l'ordre du jour de la séance.

**Mme la Présidente clôt les communications de la Direction et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

## **8. Interpellations**

- a. Discussion sur la réponse de la Direction à l'interpellation de D. Spring « Pour que MyUNIL devienne notre UNIL »

Mme la Présidente demande si la Réponse de la Direction appelle des commentaires ou discussions. Ce n'est pas le cas. M. le Recteur partage l'avis de M. Spring et le remercie.

**Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.**

- b. Interpellation A. Bielman Sánchez, « L'UNIL et la politique nationale et internationale ».

Mme la Présidente demande à Mme Bielman si elle souhaite ajouter un commentaire à son interpellation déposée. Mme Bielman demande à M. le Recteur s'il pense répondre par écrit.

M. le Recteur remercie Mme Bielman d'avoir amené ce point de débat au sein du Conseil et confirme que la Direction répondra par écrit. Il profite de sa prise de parole pour porter à la connaissance du Conseil que la Direction prévoit de lancer un groupe de travail afin de mener une réflexion en interne de l'université, destinée à répondre aux préoccupations exprimées dans l'interpellation de Mme Bielman, à l'instar de ce qui avait été fait pour l'interpellation « Honoris Causa de Mussolini » ou sur la prise de parole des chercheuses et chercheurs dans l'espace public. M. le Recteur ajoute que le contexte international actuel impose de prendre le temps de mener des discussions sur les positions à prendre au sein des universités.

Mme Bielman convient avec M. le Recteur de faire référence au Procès-verbal de cette séance pour la question relative au match de soutien en faveur de l'action de la Croix Rouge en Palestine, pour laquelle la Direction a déjà apporté une réponse.

**Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.**

- c. Interpellation A. Morin « Sensibiliser par des panneaux : un exercice délicat »

Mme la Présidente donne la parole et Mme Morin qui rejoint la proposition de Mme Bielman et demande à la Direction si elle souhaite répondre par écrit.

Mme Michalik répond par l'affirmative à la proposition de Mme Morin : la Direction répondra par écrit.

**Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.**

## **9. Divers**

Mme la Présidente donne la parole à Mme Morin qui invite les participants à participer à un événement culturel qui aura lieu le 13 décembre 2023 de 19h à 20h (entrée libre) : il s'agira de la soirée de fin d'année avec une

participation du Big-Band de Dorigny. Elle invite chaleureusement à la participation à cet événement par et pour la communauté universitaire.

La parole n'est plus demandée.

**La séance est levée par Mme la Présidente à 19h05.**

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente  
Lausanne, le 22 février 2024